



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), à la formation et l'information des cadres, aux Championnats d'Alsace, aux conventions d'objectifs et à l'Association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2011/958

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La commission des sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le département.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives dans l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50% d'un montant d'investissement plafonné à 30 000 €

Aide à la licence aux clubs sportifs

Le Département accorde,

- pour la **saison sportive 2009/2010**

une aide au fonctionnement des

Associations :

- 7,62 € par licencié-jeune (moins de 18 ans)
- forfait de 23 € pour 3 licenciés minimum

Comités départementaux :

- part fixe de 500 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés et une part variable et progressive selon nombre de licenciés réel avec les taux suivants :
- 0,50 € pour moins de 500 licenciés ;
- 0,55 € de 500 à 5 000 licenciés ;
- 0,60 € pour plus de 5 000 licenciés.

pour la **saison sportive 2010/2011**

Associations :

- 8,00 € par licencié-jeune (moins de 18 ans)
- forfait de 25 € pour 3 licenciés minimum

Comités départementaux :

- part fixe de 500 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés et une part variable et progressive selon nombre de licenciés réel avec les taux suivants :
- 0,45 € pour moins de 500 licenciés ;
- 0,50 € de 500 à 5 000 licenciés ;
- 0,55 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés réel comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

Formation des cadres

Afin de soutenir les comités départementaux dans leur effort de formation, le Département accorde une aide à la formation de cadres sportifs (techniciens) organisée par ces derniers.

Championnats d'Alsace

Le Département aide, sous forme de forfait, les associations sportives ayant obtenu un titre de champion d'Alsace (sauf les corporatifs et les vétérans).

Conventions d'objectifs

Dans le cadre du Contrat d'objectifs 2010/2014, la commission permanente du 8 novembre 2010 a décidé que le Conseil Général du Bas-Rhin apporterait à l'association Racing Club Strasbourg Rugby un soutien global annuel de 100 000 €, dont 85 000 € au titre de sa politique sportive.

L'objectif de cette contractualisation est d'accompagner le club dans la mise en place de son projet de développement sportif quadriennal et d'actions menées, qui répondent aux objectifs généraux de la politique sportive du Conseil Général, telle qu'elle a été validée par la commission plénière du 25 octobre 2010.

Pour rappel, le contrat d'objectifs, signé le 28 novembre 2010 lors du match de Fédéral 1 entre le Racing Club Strasbourg rugby et le Stade Dijonnais vise à atteindre plusieurs objectifs :

- La pratique sportive de compétition et notamment le Haut-Niveau amateur pour l'équipe 1 masculine de rugby évoluant en 1ère Division Fédérale (poule 1) au cours de la saison sportive 2011/2012.
- La détection et la formation des jeunes joueurs en assurant les meilleures conditions de progression afin de favoriser l'émergence d'une élite sportive.
- Le développement du rugby auprès des élèves du secondaire : invitation de collégiens à assister aux matchs, favoriser la passerelle avec le Centre Régional de Rugby et ainsi pérenniser la détection de jeunes joueurs de talent locaux.
- L'organisation d'un ensemble d'événements récurrents autour du rugby pour favoriser le développement et la promotion de la discipline (matchs de haut niveau, Eurovalies, Tournoi de prestige,...).
- La mise en place d'un projet « Sports et Quartiers ».

Par ailleurs, le Département a décidé de réaliser une convention d'objectifs sur 3 ans avec le comité départemental de Tennis du Bas-Rhin (commission permanente du 3 janvier 2011 pour un montant global de 90 000 € sur la période 2011-2013, soit une aide annuelle de 30 000 €) et avec le Comité départemental d'A.G.R. (commission permanente du 6 juin 2011 pour un montant global de 90 000 € sur la période 2011-2013, soit une aide annuelle de 30 000 €).

Pour l'année 2011 et à titre transitoire, l'aide départementale est ventilée sur les enveloppes dédiées à l'aide à la licence, au recrutement d'animateurs sportifs, à la formation de cadres et aux contrats d'objectifs.

Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin : subvention de fonctionnement 2011.

Dans le cadre de la convention signée le 2 décembre 2010, le Département contribue aux charges de gestion du chalet du Massif du Champ du Feu situé à la Serva assumés par l'association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin. Cette association est chargée d'assurer en hiver l'organisation et le maintien d'un poste de secours lors de l'ouverture des pistes de ski conformément au plan de secours départemental « montagne » approuvé par arrêté préfectoral.

En été, le chalet est temporairement mis à la disposition d'une brigade de gendarmerie chargée de veiller à la sécurité des touristes sur l'ensemble du massif du Champ du Feu.

La subvention de fonctionnement de 11 770 € versée à l'association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin permet en outre d'assurer une partie de son fonctionnement actuel.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	222 000,00 €	19 214,71 €	6 700,00 €
15269	204-2042-32	370 797,25 €	79 287,16 €	47 917,32 €
15261	65-6574-32	640 000,00 €	20 528,66 €	6 907,37 €
15263	65-6574-32	10 000,00 €	4 500,00 €	900,00 €
15265	65-6574-32	61 000,00 €	17 785,15 €	13 540,65 €
30301	65-6574-32	252 138,00 €	133 839,85 €	96 884,00 €
16627	65-6574-12	12 000,00 €	12 000,00 €	11 770,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

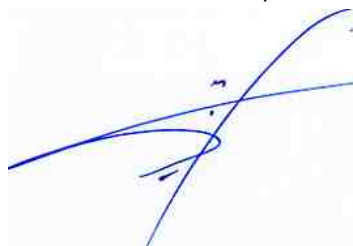
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 184.619,34 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 6.700 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 47.917,32 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériels sportifs ;
- 6.907,37 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs ;
- 900 € au titre de l'aide à la formation et l'information des cadres ;
- 13.540,65 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 96.884 € au titre des conventions d'objectifs ;
- 11.770 € à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin.

Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir entre le Département et le Racing Club Strasbourg Rugby bénéficiaire de plusieurs de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL